AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 15-5-75 39355

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

ABONNEMENT ANNUEL
50,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

7 Mai 1975 - Bulletin Technique n° 39

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Maintenir la protection au fur et à mesure du développement de la végétation et en fonction de la pluviométrie.

OIDIUM DU POMMIER

L'Oïdium commence à se manifester sur les variétés sensibles à cette maladie. Nous rappelons à ce sujet notre précédent bulletin en précisant que la meilleure efficacité est obtenue par un soufre en poudrage sur feuillage sec.

ROUILLE DU PRUNIER

Appliquer un premier traitement fongicide dans les prochains jours.

Utiliser l'un des produits ci-dessous :

- carbatène à 200 g/MA/hl (Organil)
- folpel à 100 g /MA/hl (nombreuses spécialités)
- mancozèbe à 160 g/MA/hl (Dithane M 45 - Sandozèbe)
- manèbe à 160 g/MA/hl (nombreuses spécialités)
- méthylthiophanate à 50 g/MA/hl (Pelt 44)
- TCPN à 150 g/MA/hl (Daconil)
- zinèbe à 200 g/MA/hl (nombreuses spécialités)
- zirame à 180 g/MA/hl (nombreuses spécialités).

En raison de leur effet freinateur sur les araignées rouges, nous conseillons plus spécialement le mancozèbe et le méthylthiophanate.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Des attaques de Tordeuse orientale peuvent avoir lieu sur les pousses des scions de pépinières ou sur les arbres en formation. Pour les éviter, on peut appliquer, dès à présent, un produit ayant une double action ovicide et larvicide tels que le fénitrothion à 50 g/MA/hl (Folithion, Carpodion F, Fénibel 50 EL) ou le méthidathion à 40 g/MA/hl (Ultracide).

ARAIGNEES ROUGES SUR ARBRES FRUITIERS (P. ULMI)

Les éclosions des oeufs d'hiver sont pratiquement terminées. Dans le cas exceptionnel où l'on observe de 25 à 30 formes mobiles par feuille, intervenir avec un acaricide spécifique.

.../...

P 119

CARPOCAPSE DES PRUNES

Les premières pontes ont débuté à la fin du mois d'avril. Attendre un prochain avis, un traitement ne se justifiant pas actuellement.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Etant donné l'accroisement important de la végétation, les viticulteurs qui possèdent des parcelles en bordure de vignes incultes doivent renouveler la protection contre le Black-rot.

OIDIUM ET ARAIGNEES ROUGES (P. ULMI) SUR VIGNES

Se rapporter à notre précédent bulletin (Précisons que le seuil de tolérance pour P. ulmi est 20 formes mobiles et non de 30 comme indiqué par erreur dans notre bulletin du 29 avril).

BACTERIOSE DU NOYER

Une protection contre la Bactériose doit être assurée pendant la floraison. Renouveler donc le précédent traitement cuprique dès l'apparition des premières fleurs, la variété Grandjean dans le Sarladais arrivant à ce stade.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
L'Ingénieur des Travaux agricoles
chargés des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : L. BOUYX

CONCOURS pour la DETECTION des FOYERS PRIMAIRES
du MILDIOU et du BLACK-ROT de la VIGNE

Comme chaque année, un concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou et de Black-rot de la vigne est organisé dans les zones viticoles de la région Aquitaine.

Ce concours est ouvert pour les appellations précisées ci-dessous :

GIRONDE : Bourg-sur-Gironde, St Emilion, Médoc, Graves, Entre-deux-Mers, Sauternes, Ste Croix du Mont.

DORDOGNE : Monbazillac

LANDES et LOT ET GARONNE : Bas Armagnac, Haut Armagnac, Ténarèze, Tursan.

PYRENEES ATLANTIQUES : Jurançon, Vic Bilh, Irouleguy, Bellocq.

La première personne de chacune de ces appellations qui adressera à la Station d'Avertissements Agricoles une feuille ou une grappe atteinte de l'une de ces deux maladies bénéficiera d'une prime de 50 francs.

En outre, un prix supplémentaire également de 50 Frs, sera attribué pour chaque département dans les zones viticoles hors appellations.

Les envois devront être adressés à la Station d'Avertissements Agricoles d'Aquitaine, chemin d'Artigues - 33150 CENON, accompagnés des indications suivantes :

a) Nom, prénom et adresse de l'expéditeur.

b) Nature du cépage, emplacement de l'organe atteint, importance de l'invasion.

c) Situation de la parcelle (côteau, plaine, bas-fond...).

d) Date exacte de la découverte des taches.

Pour leur bonne conservation, les échantillons seront envoyés dans un sachet plastique entre deux buvards humidifiés.

Seuls seront reconnus valables les échantillons qui après vérification à la Station d'Avertissements, se réveleront comme effectivement atteints de Mildiou ou de Black-rot.

P 120